

# **VERS UN SYSTEME IDEAL DE REGULATION ECONOMIQUE DES CLUBS EN EUROPE**

---

**Développements à la lumière des expériences dans le  
monde du football et des ligues américaines**

Nicolas DUTOIT, Avocat, Doctorant à  
l'Université de Genève (Prof. Henry PETER)

# PLAN

- I. Pourquoi réguler ? [ratio legis]**
- II. Comment établir une régulation économique ?**
  - A. Au moyen du système des licences (régulation économique au sens étroit)
  - B. Au moyen des « instruments de régulation » (régulation économique au sens large)
- III. Description du système des licences – L'exemple de l'UEFA**
  - A. Les exigences
  - B. La procédure
- IV. Description des instruments de régulation**
  - A. En Europe
  - B. En Amérique du Nord
- V. Licéité des instruments de régulation au regard du droit européen**
- VI. Conclusion - Proposition d'un système idéal de régulation économique**

# I. POURQUOI REGULER ? [ratio legis]

- **Nombreux problèmes** :
  - dopage
  - sécurité stades
  - paris illégaux
  - ...
- **La régulation économique**  
Deux objectifs principaux :
  - 1) Assurer la santé financière des clubs
  - 2) Garantir un certain équilibre des compétitions sportives

## **II. COMMENT ETABLIR UNE REGULATION ECONOMIQUE ?**

- A. Au moyen du système des licences**  
*(régulation économique au sens étroit)*
  
- B. Au moyen des « instruments de régulation »**  
*(régulation économique au sens large)*

# III. DESCRIPTION DU SYSTEME DES LICENCES *(régulation au sens étroit)*

–

## L'EXEMPLE DE L'UEFA

### A. Les exigences

- 1) Critères juridiques
- 2) Critères administratifs
- 3) Critères sportifs
- 4) Critères liés aux infrastructures
- 5) **Critères financiers**

# **IV. DESCRIPTION DES « INSTRUMENTS DE REGULATION »**

*(régulation au sens large)*

## **A. En Europe**

1. Les exigences quant à la forme juridique des clubs
2. La vente centralisée des droits TV
3. Le système des transferts internationaux
4. L'obligation d'aligner des joueurs « formés localement » (UEFA)
5. Le système « 6+5 » (FIFA)
6. La limitation des effectifs d'un club

## **B. En Amérique du Nord**

1. Le plafonnement de la masse salariale (salary cap)
2. Le partage des revenus (revenue sharing)
3. Le système de la « draft »

# **V. LICEITE DES INSTRUMENTS DE REGULATION AU REGARD DU DROIT EUROPEEN**

- A. Libre circulation des personnes
- B. Droit européen de la concurrence



# Instruments susceptibles de contrevvenir à la libre circulation des personnes

- 1) Système des transferts internationaux
- 2) Formation locale des joueurs
- 3) Limitation des effectifs d'un club
- 4) Système « 6+5 »
- 5) Système de la draft

# Instruments susceptibles de contrevénir au droit européen de la concurrence

- 1) Vente centralisée des droits TV
- 2) Joueurs formés localement
- 3) Limitation des effectifs d'un club
- 4) Système « 6 +5 »
- 5) Plafonnement de la masse salariale
- 6) Partage des revenus
- 7) Système de la draft

## **VI. CONCLUSION**

—

# **PROPOSITION D'UN SYSTEME IDEAL DE REGULATION ECONOMIQUE**

**???** QUESTIONS **???**

**DISCUSSION**